

Recours au Règlement

Dans son rapport, le Bureau affirme qu'il y a lieu de s'inquiéter au sujet des conditions si dangereuses qu'elles pourraient causer des collisions aériennes. Au lieu d'attendre les 90 jours prescrits, le ministre va-t-il étudier les 48 recommandations que le BCSA a faites et qui exigent son attention immédiate? Va-t-il leur donner suite, comme son prédécesseur l'a fait dans le cas des recommandations que le BCSA lui avait faites au cours de son mandat comme ministre des Transports?

L'hon. Doug Lewis (ministre des Transports): Sachant que mon collègue est sérieux quand il pose cette question, monsieur le Président, je lui conseille de ne pas confondre le délai de 90 jours que nous avons pour présenter un rapport à la Chambre et le temps requis pour donner suite aux recommandations. Nous avons déjà pris les mesures appropriées dans plusieurs cas, car nous croyons que les recommandations visent à améliorer la sécurité aérienne. De nouveau, j'assure à mon collègue que les espaces aériens sont sécuritaires.

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il le sait, la date limite du 31 mars pour les revendications des Dénés et des Métis est arrivée et passée. Le négociateur en chef des Dénés et des Métis était clairement disposé à parapher l'entente, en sachant bien que la majorité des Dénés et des Métis appuyaient cette revendication. Lorsque le moment est venu de le faire, cependant, le négociateur fédéral a refusé de parapher l'entente. Pourquoi le négociateur fédéral a-t-il pris cette décision après avoir insisté depuis une vingtaine d'années en faveur du règlement de cette revendication?

• (1500)

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je remercie la députée de Western Arctic de sa question. Je tiens à dire à tous les députés à quel point nous sommes fiers que le Conseil des Indiens du Yukon ait pu conclure tôt hier matin une entente historique qui marque l'aboutissement d'une entreprise restée inachevée pendant 120 ans.

Certains députés peuvent être fiers de la contribution qu'ils ont apportée à l'heureux aboutissement de cette entreprise et s'en attribuer une partie du mérite. C'est un modèle du type d'arrangement que nous voulons conclure avec toutes les communautés autochtones du Canada

et particulièrement avec les Dénés et les Métis de l'ouest de l'Arctique.

Quant à la question plus précise de la députée, je vais rencontrer notre négociateur plus tard aujourd'hui. Je me suis déjà engagé à rencontrer la direction des Dénés et des Métis. Je puis dire aux députés que neuf heures après le délai ultime, au moment où nous croyions pouvoir parapher certains des éléments de fond de l'entente, à ce point-là des négociations, à 9 heures du matin hier, un groupe de chefs des Dénés et des Métis sont venus dire qu'ils ne pouvaient appuyer cette entente. Cette dernière ne donne donc pas la certitude dont toutes les parties ont besoin pour conclure un accord final. C'est pour cela que notre négociateur a décidé, à notre vive déception, que cette entente ne pouvait être conclue.

Mme Ethel Blondin (Western Arctic): Monsieur le Président, comme il est peu probable qu'une entente semblable puisse être renégociée par les Dénés et les Métis si le gouvernement retire sa proposition, le ministre peut-il donner l'assurance à la Chambre et à la population des Territoires du Nord-Ouest que son gouvernement ne retirera pas sa proposition avant que les Dénés et les Métis aient eu l'occasion de la réexaminer et peut-être de l'approuver et de la parapher, au cours d'une prochaine réunion de leur assemblée conjointe?

Au nom des Dénés et des Métis, je demande une autre chance. Ne sacrifions pas les 38 millions de dollars investis jusqu'à présent dans les négociations et ne perdons pas l'occasion de faire ce qui s'impose.

L'hon. Thomas Siddon (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je sais que la députée de Western Arctic, tout comme le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, les Dénés, les Métis et l'ensemble de la population canadienne veulent qu'un accord soit conclu sur cette importante question. Je suis convaincu que la députée ne veut pas être pessimiste. Je sais qu'elle partage notre espoir que nous parviendrons à un accord. Jusqu'à ce que le négociateur m'ait expliqué la situation et que j'aie eu l'occasion d'en discuter avec mes collègues, je ne peux cependant prendre aucun engagement.

* * *

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA COMPOSITION DU COMITÉ—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Le 30 mars 1990, le député de Kamloops a invoqué le Règlement pour exprimer sa préoccupation au sujet de la recevabilité, sur le plan de la procédure, du rapport du Comité des finances portant sur